

Saint-Germain du Puy, le 16 août 2026

Assemblée Générale extraordinaire

Assemblée Générale ordinaire

Remise des récompenses

Nous vous convions aux Assemblées Générales du Club Nautique Municipal Germinois le :

VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026 à 18h30

Salle Simone Signoret, Rue des Maraîchers, 18390 Saint-Germain-du-Puy

A L'ORDRE DU JOUR :

UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mise à jour statutaire : le projet de statut est disponible en ligne : cnm-germinois.fr

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le bilan moral - Le bilan financier
Montant des cotisations et des frais de participation
Election du conseil d'administration
Nomination des vérificateurs aux comptes
Questions diverses.

LA REMISE DES RECOMPENSES SERA EFFECTUEE AU COURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Les nageurs méritants seront à l'honneur

ATTENTION : les récompenses sont remises uniquement aux nageurs présents le jour de l'assemblée

Si le quorum n'est pas atteint pour chaque AG, il sera procédé à une AG extraordinaire à la même date, même lieu, même heure et même ordre du jour comme le permet l'article 10 des statuts en vigueur à date de la convocation.

Si vous souhaitez vous investir au sein du Conseil d'Administration, contactez-nous en amont de l'AG pour en discuter, nous avons besoin de votre investissement !

Soyez nombreux à venir nous rejoindre ou vous faire représenter pour ces assemblées.

Le Président - David FERDOILLE

POUVOIR à utiliser en cas d'indisponibilité – à retourner pour l'Assemblée Générale

Je soussigné(e) :

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

donne pouvoir à M ou Mme.....pour le (la) représenter lors des Assemblées Générales du Club Nautique Municipal Germinois du 04 septembre 2026

RAPPEL : toute personne mineure devra **OBLIGATOIREMENT** être accompagnée d'un adulte.

Date et signature :